



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 60197

Texte de la question

M. Michel Heinrich souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la situation des familles de déportés non juifs. En France, et dans les Vosges en particulier, de nombreuses personnes ont été déportées, certaines internées au camp d'Auschwitz notamment, alors qu'elles n'étaient pas juives. Les familles de ces déportés ont été révoltées que leur mémoire n'ait pas été évoquée lors des cérémonies du soixantième anniversaire de la libération des camps d'Auschwitz. Il souhaiterait que cet « oubli » puisse être réparé et que la mémoire des déportés non juifs décédés aux camps d'Auschwitz puisse être évoquée officiellement, au même titre que celle des déportés juifs.

Texte de la réponse

Le 27 janvier 2005 a été commémorée la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau. En cette circonstance, un hommage solennel a été rendu à l'ensemble des déportés tragiquement disparus dans ce camp et à tous les survivants. Dans son discours, le Président de la République a salué la mémoire de tous les déportés, de toutes origines et de toutes conditions. De même, la nouvelle exposition du pavillon français, inaugurée ce même jour par le chef de l'État évoque toutes les victimes, sans exclusive. Aucune victime ou catégorie de victimes n'a donc été oubliée. Le ministre délégué aux anciens combattants invite les personnes citées par l'honorable parlementaire à visiter l'exposition ou à consulter le discours du Président de la République pour le vérifier. Le ministre indique également que des hommages aux déportés ont été organisés sur tous les sites des anciens camps de concentration pour le 60e anniversaire de leur libération. Enfin, le 24 avril dernier, à l'occasion de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation, le Président de la République a présidé une cérémonie solennelle sur le parvis des droits de l'homme. À nouveau, il a rendu hommage à tous les déportés. Retransmise en direct par les principales chaînes de télévision, cette cérémonie a été suivie par un très grand nombre de Français. Chacun a pu constater que la Nation n'oubliait aucun des martyrs de cette tragédie.

Données clés

Auteur : [M. Michel Heinrich](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60197

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2600

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5813